OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES		OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT
INTEGRITE	EQUITE	TRANSPARENCE

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 035/OLUCOME/12/2017 PORTANT SUR LE CRIME ECONOMIQUE PERPETRE SUR L'HOTEL APPARTENANT A DR.JEAN MINANI A KIRUNDO

« Le Gouvernement du Burundi devrait protéger les biens des citoyens burundais et spécialement ceux des burundais exilés. »

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a appris avec regret la destruction complète de l'hôtel appartenant à l'homme politique Dr Jean Minani se trouvant à Kirundo en date du 1er décembre 2017. Il condamne fermement cet acte sauvage dirigé contre un appartement hôtelier, profitable d'une part à la famille du propriétaire et d'autre part à l'Etat burundais à travers les taxes.

2. Au moment où les parties en conflit se trouvaient sur la table des négociations à Arusha, les personnes non encore identifiées ont pénétré dans la parcelle de l'hôtel et ont détruit la maison. Ils auraient aussi pillés le matériel de valeur comme les portes et les fenêtres. Selon des informations à la disposition de l'OLUCOME, l'hôtel se trouve à quelques mètres d'une position de police.

3. L'OLUCOME a appris que cette démolition de l'appartement hôtelier de l'homme politique Dr Jean Minani aurait survenu deux jours après son élection à la tête de la plateforme de l'opposition CNARED- Giriteka et 3 jours après le début des négociations à Arusha en République unie de Tanzanie. Soulignons que le tourisme et l'hôtellerie est au point mort depuis le déclenchement de la crise politico sécuritaire et socioéconomique en 2015. Ce domaine a connu une baisse des revenus à hauteur de près de 70% selon l'Office Burundais du Tourisme et ceci présage que les touristes continuent à manifester une peur quant à l'amélioration de la situation au Burundi.

4. L'OLUCOME rappelle au Gouvernement du Burundi qu'il est dans l'ultime obligation de protéger non seulement les biens des citoyens mais particulièrement ceux des exilés. Tout burundais ne pourrait être spolié ou détruit de ses biens parce qu'il est soit en conflit avec le Gouvernement soit il s'est exilé à l'étranger. Par ailleurs, l'OLUCOME rappelle au Gouvernement en

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)
Fax : 22 24 99 49
Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

place et aux individus qui font ces actions barbares qu'ils seront poursuivis conformément à la loi n° 1 /22 du 25 juillet 2014 portant réglementation de l'action récursoire au Burundi.

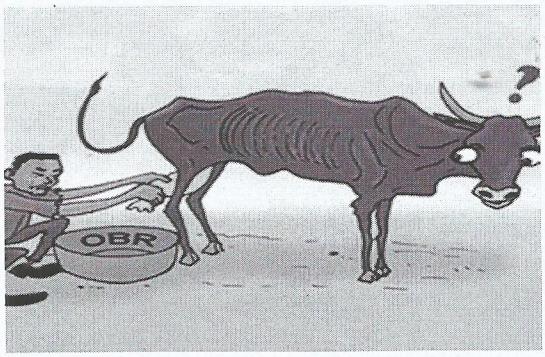

Fait à Bujumbura, le 13 /12/2017

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

13/12/2017

Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques
OLUCOME
B.P 0616
Tél:212113